

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 bte 1
1170 Bruxelles
Belgique

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

6.751

Date du contrôle:

17/01/2022

Lieu du contrôle:

Rue du rond chêne 113 Vedrin 5020

Agent-visiteur:

Julien Bosly

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Données générales

Adresse de l'installation

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Adresse du propriétaire

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

34409444

Code EAN

Liaison compteur-tableau

EXVB 4X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

32 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

Liaisons équipotentielle

Fondations

Installation électrique

NOK

NOK

avant 81

après 81

Description de l'installation

Tableau 1 : 1 diff 300mA 40A, 1 diff 30mA 40A, 5 disj 16A 2P

Tableau 2 : 1 disj. 16A 2P, 1 disj. 32A 2P,

Tableau 3 : 2 fus. 10A,

Nombre de tableaux

3

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

NOK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

OK

Protection contre les contacts directs

OK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

OK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

0

Isolement (M Ω)

> 5 MOhms

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 bte 1

1170 Bruxelles

Belgique

installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement), afin de permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre.	L1: 2.5.; 5.4.3.5.;
Réaliser les liaisons équipotentielle principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.